

Annczy, le 21 juin 2024

Relais de la flamme olympique en Haute-Savoie : sécurisation et communication



Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Le Relais de la Flamme Olympique en Haute-Savoie le 23 juin 2024

Du 24 juillet au 11 août 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Selon la tradition antique, la Flamme Olympique est allumée à l'aide des rayons du soleil, lors d'une cérémonie dans le sanctuaire d'Olympie, en Grèce, où se déroulaient les Jeux antiques. La cérémonie s'est déroulée le 16 avril 2024. Désormais allumée, la Flamme, partie du Péloponnèse, a embarqué à bord du Belem et a traversé la mer Méditerranée. En prélude de ces jeux, la Flamme Olympique arrivera de la Loire en Haute-Savoie le 23 juin prochain. En France, ce sont 11 000 porteurs qui se relaieront pour célébrer l'arrivée des Jeux Olympiques.

À l'occasion de l'arrivée de la flamme en Haute-Savoie et de son relais le 23 juin dans 7 sites du département, un dispositif de sécurité exceptionnel sera mis en place. Plus de 1500 personnes seront mobilisées pour assurer la sécurité de l'évènement en Haute-Savoie, incluant les forces de sécurité intérieure, le SDIS, les polices municipales, des agents de sécurité privée, des bénévoles ainsi que des associations agréées de sécurité civile.

En Haute-Savoie, ce sont 161 porteurs et porteuses de la Flamme qui se relaieront jusqu'au site du chaudron place du Mont Blanc à Chamonix et qui traverseront les villes d'Héry-sur-Alby, Évian-les-Bains, Annemasse, le plateau des Glières, Cluses, Excenevex et Chamonix-Mont-Blanc.

SÉCURISATION DU PARCOURS

Le 22 janvier 2024, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, a présenté à la presse les grands axes de sécurisation des relais de la flamme olympique et paralympique. Le début du relais de la flamme olympique a eu lieu à Marseille le 8 mai au soir. Au total, la flamme aura traversé plus de 450 villes et 6 territoires ultra-marins avant d'arriver à Paris le 26 juillet.

Plus d'informations : [Sécurisation Relais de la flamme](#)

→ En savoir plus sur la sécurisation du relais de la flamme : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/relais-de-flamme-dans-coulisses-de-securisation>

LES GARDIENS DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Essentiels au Relais, les Gardiens ont pour mission de protéger la Flamme Olympique et d'assurer son intégrité, de jour comme de nuit, tout au long du parcours en France hexagonale et en outre-mer. Parmi les 99 Gardiens de la Flamme, issus du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et du Ministère des Armées, 25 femmes et hommes représentent la Sécurité civile et la diversité de ses missions.

Dossier de presse : [Gardien de la flamme](#)

DISPOSITIF DE SÉCURITÉ EN HAUTE-SAVOIE

Le préfet de la Haute-Savoie, Yves LE BRETON, a pris plusieurs mesures préventives afin d'assurer la sécurité de tous et le bon déroulé de cet événement unique.

1 / Sur terre :

- interdiction de manifestations : [Arrêté préfectoral](#)
- port, transport et de vente d'armes sans motif légitime : [Arrêté préfectoral](#)
- d'articles pyrotechniques, de produits explosifs et précurseurs d'explosifs ainsi que la vente au détail et le transport en récipients de carburants ou tous produits inflammables ou corrosifs : [Arrêté préfectoral](#)

Ces interdictions sont délimitées dans le temps et l'espace selon les modalités suivantes :

→ Annecy de 07 heures à 10 heures dans le périmètre délimité par l'avenue d'Albigny, la rue Jean Jaurès, la rue de la préfecture, la Rue Guillaume Fichet, la rue Sommeillier, la rue du Parmelan, la rue Dupanloup, l'avenue d'Albigny et le Pâquier dans le périmètre délimité par la promenade Jacquet.

→ à Évian-les-Bains de 07 heures à 11 heures

→ à Héry-sur-Alby de 08 heures à 12 heures

→ à Annemasse de 09 heures à 15 heures

→ à Cluses de 14 heures à 18 heures

→ à Excenevex de 15 heures à 20 heures

→ Glières-Val-de-Bornes et Filières de 12 heures à 18 heures.

→ à Chamonix-Mont-Blanc de 12 heures à 21 heures

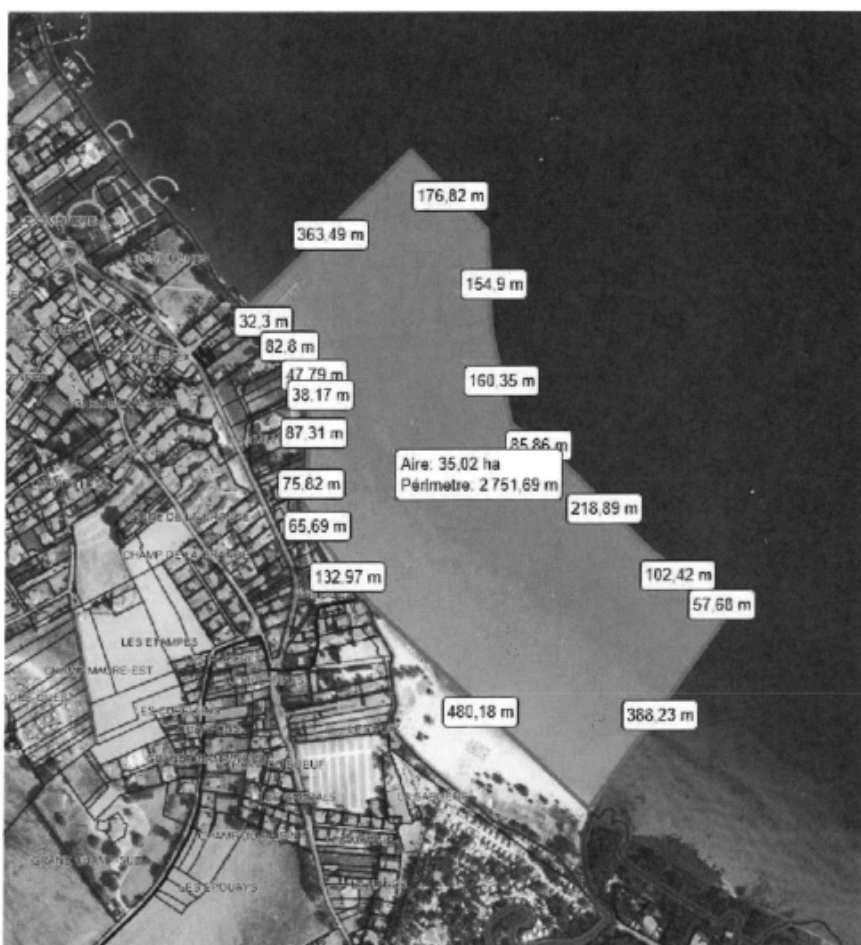
2 / Sur l'eau :

De plus, afin d'éviter une surfréquentation du lac Léman dans un périmètre très concentré, les mouvements de foule et les risques de noyade, le préfet de la Haute-Savoie a également interdit la navigation et les activités nautiques à Évian et à Excenevex sur le domaine public fluvial du lac Léman, selon les modalités suivantes :

- A Évian-les-Bains le 23 juin de 8h45 à 10h30, sur une zone de 100 m de large au droit de la commune, depuis la limite du Parc Dolfus à l'ouest, jusqu'à la limite du lycée Anna de Noailles à l'est (voir plan ci-dessous). Dans cette zone, sont interdits toute présence humaine, tout mouillage et toute navigation : [Arrêté préfectoral](#)



- A Excenevex sur le secteur situé au droit de la plage de la commune sur une largeur de 300 m depuis le débarcadère public jusqu'à l'embouchure du ruisseau Le Vion (plan ci-dessous). Dans cette zone, sont interdits toute présence humaine, tout mouillage et toute navigation de 6h00 à 20h00 le 23 juin : [Arrêté préfectoral](#)



3/ Dans les airs :

Certaines zones seront interdites temporairement de survol. (Les détails géographiques et techniques des zones concernées se trouvent dans l'arrêté suivant) : [Arrêté préfectoral](#)

Il s'agit des zones suivantes :

- Zone 1 : commune d'Évian-les-Bains - partie lacustre face à l'agglomération d'Évian-les-Bains, le 23 juin 2024 de 06h30 à 10h50 ;
- Zone 2 : commune d'Héry-sur-Alby – le 23 juin 2024 de 08h00 à 11h00 locales ;
- Zone 3 : plateau des Glières (communes de Filière et Glières-Val-de-Borne) le 23 juin 2024 de 09h00 à 15h30 ;
- Zone 4 : commune de Cluses le 23 juin 2024 de 12h00 à 17h30 ;
- Zone 5 : commune d'Excenevex, le 23 juin 2024 de 10h00 à 18h40 ;
- Zone 6 : commune de Chamonix le 23 juin de 12h30 à 19h45.

Toujours afin d'assurer la sécurité du public venu assister au passage de la flamme olympique, les services de la police et la gendarmerie ont été autorisés à capter, enregistrer et transmettre des images au moyen de caméras installées sur des drones. Cette autorisation court de :

- 08h00 à 20h00 le 23 juin sur les communes d'Héry-sur-Alby, Alby-sur-Chéran, Chamonix-Mont-Blanc, Cluses, Excenevex, Glières-Val-de-Bornes et Filières ;
- 08h00 à 10h30 sur la commune d'Évian-les-Bains ;
- 10h00 à 14h30 sur la commune d'Annemasse.

[Arrêté préfectoral pour la police](#)

[Arrêté préfectoral pour la gendarmerie](#)

INFORMATIONS UTILES

1/ Sur le site internet de la préfecture :

Un article est publié sur le site internet de la préfecture détaillant le dispositif mis en place en Haute-Savoie : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Relais-de-la-flamme-olympique>

Cet article renvoie également au [Dossier de presse](#) du Ministère des Sports qui détaille l'ensemble du dispositif.

2/ Sur les réseaux sociaux de la préfecture :

Vous pourrez suivre l'avancée de la flamme olympique tout au long du week-end sur le compte X, LinkedIn et Instagram @prefet74 ainsi que les informations sur les modalités pratiques et les consignes de sécurité de l'évènement.

3/ Déroulement de la journée



Ci-dessous les liens des pages pour retrouver les parcours et les dispositifs administratifs mis en place dans chacune des sept villes du Relais de la Flamme :

- Évian-les-Bains : <https://hautesavoie.fr/evenement/relais-de-la-flamme/>
- Héry-sur-Alby : <https://www.herysuralby.fr/>
- Annemasse : <https://www.annemasse.fr/actualites-et-evenements/evenements/relais-de-la-flamme>
- Plateau des Glières : <https://hautesavoie.fr/evenement/relais-de-la-flamme/>
- Cluses : <https://www.cluses.fr/agenda/relais-de-la-flamme-olympique/>
- Excenevex : <https://hautesavoie.fr/evenement/relais-de-la-flamme/>
- Chamonix : <https://www.chamonix.com/evenements/evenements-et-manifestations/journee-olympique-chamonix-mont-blanc-ville-etape-du-parcours-de-la-flamme-olympique-paris-2024>